



CQP Technicien de Maintenance des Matériels de Manutention

INSTITUT
NICOLAS
BARRÉ

Faire grandir chacun selon son génie

Certificat de Qualification Professionnelle CQP

Le CQP est une certification créée par la branche et reconnue par les professionnels du secteur. C'est une voie d'accès privilégiée à un métier spécifique inscrit au sein de la convention collective. Plus de 80% des jeunes qui obtiennent un CQP sont recrutés à l'issue de leur formation.

Objectif

Former des professionnels capables d'assurer en toute autonomie sur tout type de matériel de travaux publics et de levage :

- * La maintenance et le dépannage des systèmes mécaniques, hydrauliques, électriques, Électroniques, des roues et pneumatiques.
- * Les opérations de réglage et mise au point.
- * Les diagnostics.
- * L'entretien, la préparation aux vérifications périodiques des organes de levage et manutention.
- * La pose et les conseils d'utilisation d'accessoires et d'équipements.
- * La gestion, l'organisation et la planification des activités de maintenance.
- * La réglementation.
- * Préparer les candidats en leurs permettant de s'adapter à des Relations clients.

Formation

1200h en organisme de formation.
Contrat de professionnalisation de 24 mois.
Rythme : 2/3 en Entreprise – 1/3 en formation

Recrutement

Jeunes âgés de 16 à 25 ans et autres publics éligibles au contrat de professionnalisation :
Titulaire ou niveau :

Bac Pro Maintenance des matériels de travaux publics et de manutention.
Bac Pro Industriel.
Autres Bac généraux et technologiques.

Sous réserve de la réussite à des tests d'aptitude et de motivation.

Professionnalisation

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée en alternance conclu entre un salarié (vous) et un employeur, associant des périodes en organisme de formation et en entreprise.

AVANTAGES DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION POUR L'ENTREPRISE

- * Exonération des charges patronales selon les dispositions légales en vigueur et selon l'âge du salarié.
- * Prise en charge totale ou partielle du coût de la formation.
- * Aucune influence sur l'effectif de l'entreprise.
- * Aide à l'embauche de **4.000€** (Entreprise de moins de 249 salariés).

SALAIRE (SOUS RESERVE DE L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION)

Le montant du salaire varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et du niveau de formation.
Le salaire minimum perçu par le jeune correspond à un pourcentage du SMIC.

Bénéficiaires	Inférieur au Bac Pro	Titulaires du Bac Pro ou titre pro de niveau IV
% du SMIC		
Moins de 21 ans	55%	65%
De 21 ans à moins de 26 ans	70%	80%
26 ans et plus	100% (sans être inférieur à 85% du salaire minimum conventionnel)	

CLASSIFICATION CONVENTION COLLECTIVE.

Niveau III – Echelon 3 – Coefficient 245

ACCOMPAGNEMENT.

Nous vous accompagnons dans votre recherche d'entreprise, pour bénéficier de ce service, il vous suffit de prendre contact avec Monsieur POMMELET au 03.20.77.06.07 ou via l'adresse mail rel.ext@nicolasbarre.fr.



Faire grandir chacun selon son génie

Les + de l'INB :

3 établissements en France à proposer cette formation.
Forte demande des entreprises.
Hébergement et restauration sur place possible.

Tél : 03 20 77 06 07 – Fax : 03 20 57 24 91
145 Avenue Marc Sangnier – 59280 ARMENTIERES
Institutnicolasbarre.fr